



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Gendarmerie nationale

N° 5452 du 31 janvier 2022

GEND/DPMGN/SDC/BRCE

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L.4111-1 à L.4144-1 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2 ;

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie ;

Vu le décret n° 2019-14 du 08 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles ;

Vu l'arrêté du 20 août 2021 autorisant l'ouverture des concours pour le recrutement d'officiers de la gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 29 septembre 2021 relatif aux concours de recrutement du corps d'officiers de la gendarmerie ;

DÉCIDE

Art. 1^{er}. - Sont autorisés à se présenter aux épreuves du concours OG CAT. A en 2022, les **trois (03)** candidats ou candidates dont le nom suit (classement par région de gendarmerie d'appartenance) :

N°	N° CAND.	NOM	PRÉNOM	OPTION ÉCRITE	OPTION ORALE	CENTRE DE SÉLECTION ET DE CONCOURS
1	1198403	Grignon	Lilian	Droit public	Anglais	CSC Marseille
2	1201440	Mondet	Oriane	Sciences économiques et de gestion	Anglais	CSC Paris
3	1198833	Wosik	Marc	Finances publiques	Anglais	CSC Paris

Direction Générale de la Gendarmerie Nationale

Direction des personnels militaires de la Gendarmerie Nationale

Sous direction des compétences

Bureau du recrutement, des concours et des examens

4 rue Claude Bernard,

92136 Issy-les-Moulineaux

01.84.22.26.68

sdcdpmgn.dggn@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Art. 2. - Le choix des options est définitif.

Art. 3. - Conformément au décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008, seuls les candidats qui seront titulaires à la date de l'incorporation à l'EOGN d'un titre d'ingénieur ou d'un titre conférant le grade de master seront admis à la formation initiale dispensée par l'École des officiers de la gendarmerie nationale en cas de réussite au concours.

Art. 4. - Les épreuves écrites auront lieu les lundi 07 et mardi 08 mars 2022 toute la journée, à l'adresse suivante : Espace Les Esselières, 3 boulevard Chastenet de Géry – 94800 VILLEJUIF.

Art. 5. - Les candidats ou candidates n'ayant pas reçu leur convocation au plus tard une semaine avant la date de la première épreuve du concours doivent se rapprocher sans délai du BRCE pour les candidats métropole (sroce@gendarmerie.interieur.gouv.fr) ou de leur centre de recrutement, concours et sélection pour les candidats outre-mer.

Pour le ministre et par délégation,
le général de division Bruno ARVISET
Directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale par intérim

ORIGINAL SIGNÉ

DESTINATAIRES :

- CSC RG Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- CSC RG Ile-de-France.